

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Vème RÉPUBLIQUE - (n° 820)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 609

présenté par
M. Lagarde

à l'amendement n° 49 de la commission des lois

à l'ARTICLE 7

Dans la dernière phrase de l'alinéa 4 de cet amendement, substituer au mot :

« hors »,

le mot :

« en ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.